



LE BLAINVILLOIS



Juillet/Août 2014
Nouvelle édition n°62

Blainville, j'y vis bien

DANS VOS AGENDAS

Fête Nationale LUNDI 14 JUILLET

De 7h00 à 11h00 :
Concours de pétanque - étang municipal - Zone de Loisirs

13h00 :
Concours de pétanque

16h00 :
Jeux d'adresse pour les plus jeunes

19h00 :
Restauration et animation musicale

20h30 :
Retraite aux Flampeaux - départ Mairie de Blainville-sur-l'Eau vers Zone de Loisirs avec les Libellules et les Pompiers
Animations sur podium Zone de Loisirs

22h30 :
Distribution et lâcher de lanternes célestes

23h00 :
Feux d'artifice

Jusqu'à 1h00 :
Bal populaire

Bassin de plein air Damelevières

RAPPEL : les pétards sont interdits sur la Zone de Loisirs pendant les manifestations

Organisation
Comités des Fêtes et villes de Blainville-sur-l'Eau et de Damelevières

Médiathèque l'Eau Vive

du 1^{er} juillet au 30 août

2 Concours d'été

sur le thème du jardin

pour les 10/12 ans

pour les 6/9 ans

de nombreux CHEQUES-LIRE offerts par la Médiathèque de Meurthe et Moselle sont à gagner !

03 83 75 96 89
mediathequeleauvive@blainvillesurleau.fr

Nouveau...Cet été...

2 journées plein air «Sorties en famille»

Au fil des mois, le CCAS va évoluer et proposer des activités nouvelles en direction des familles. Les premières sont proposées, dès cet été, afin de permettre de vivre ensemble des moments de vacances inoubliables. Ces sorties sont ouvertes à tous les Blainvillois, qu'ils soient seuls ou en famille.



Le samedi 26 juillet

Journée en plein air à la base nautique de Bonzée (Meuse)
site : campings-colvert.com



Baignade, toboggans aquatiques, aires de jeux, concours de pétanque, de badminton...pique-nique en commun tiré du sac. Possibilité de pêcher et de louer des pédalos. Ambiance conviviale assurée...

Tarifs : la journée
1,50 € / enfant (- 10 ans)
3 € / enfant (+ 10 ans) et adultes.

Le transport s'effectuera en car au départ de Blainville, il sera gratuit pour les familles, plusieurs arrêts seront organisés dans les différents quartiers de la ville.

Si cela vous tente, n'hésitez pas ! Venez vous inscrire à cette première sortie du 9 au 21 juillet, bureau du CCAS aux heures habituelles d'ouverture.



Le samedi 23 août

Journée nature dans les Vosges, Parc de la Ferme Aventure (La Chapelle au bois) site : la-ferme-aventure.fr

Sentiers pieds-nus à sensation, labyrinthes, animaux, jeux, promenades... Pique-nique en commun tiré du sac. Tarifs :

la journée : 6 € / personne (enfant ou adulte).

Le transport s'effectuera en car au départ de Blainville, il sera gratuit pour les familles, plusieurs arrêts seront organisés dans les différents quartiers de la ville.



Vous souhaitez vivre, en famille, de nouvelles sensations de pleine nature, venez vous inscrire à la deuxième sortie, en mairie, de 10h00 à 12h00, les mercredis 6 et 13 août et les samedis 9 et 16 août.

Renseignements au CCAS :

mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

mercredi de 9h00 à 12h00.

Téléphone : 03 83 75 50 32 - Courriel : ccas@blainvillesurleau.fr

Retrouvez également la vie blainvilloise et toujours plus d'images sur www.blainvillesurleau.fr

A NOTER

Conciliateur de justice

Permanence en Mairie le **lundi 8 septembre** à partir de 14h30.

Prendre rendez-vous au 03 83 75 70 05.

Fermetures estivales

• La mairie sera fermée le **SAMEDI** du 2 au 30 août inclus. Reprise de l'accueil du public à partir du samedi 6 septembre.

• Le Point Accueil sera fermé du 9 juillet au 27 août inclus.

• Le CCAS sera fermé du 28 juillet au 22 août inclus. Réouverture le 26 août.

• Le LAEP sera fermé à compter du vendredi 27 juin. Quant à la ludothèque elle sera fermée à compter du vendredi 4 juillet. Reprise des activités à partir du lundi 8 septembre.

Repas du temps libre à la M.F.C.

Mercredi 10 septembre. Inscriptions au CCAS les mardi et jeudi (dernier délai le jeudi précédant le repas).

Scrabble

Le scrabble s'arrête durant les mois de juillet et d'août. Reprise en septembre.

Voyage des Anciens

Monsieur SHILI propose de faire parvenir les diaporamas des voyages de 2011, 2012, 2013 et 2014.

Le contacter au 06 11 09 21 04 - 03 83 75 81 23.

Vente de bois

La Commune vend du bois de chauffage aux habitants de Blainville-sur-l'Eau. Chaque foyer intéressé doit s'inscrire en Mairie. Le prix est de 45 euros le stère. Le Maire déclinera toutes responsabilités concernant d'éventuels incidents.

Houppiers

Cet automne, il y aura des houppiers (têtes d'arbres) à couper (hêtre-charme-Chêne) dans la forêt communale du Haut des Places. Équipement de sécurité obligatoire (pantalon anticoupeure pour celui qui tronçonne, casque et chaussures de sécurité). Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie au 03 83 75 70 05. Tarif : 9 euros le stère.

Don du sang

Mercredi 6 août de 16h00 à 19h30 à la Maison des Fêtes et de la Culture. Pour un premier don, merci de vous munir d'une pièce d'identité. Venez nombreux.

CULTURE ET LOISIRS

Médiathèque l'Eau Vive :

- 2 concours d'été

sur le thème du jardin sont organisés jusqu'au samedi 30 août pour les 6/9 ans et pour les 10/12 ans.

De nombreux chèques-lire offerts par la Médiathèque 54 sont à gagner !

- Exposition jusqu'au samedi 30 août

"Silence, on pousse ! Des jardins où l'on ne végète pas". Chaque panneau représente un des douze mois de l'année ; l'ensemble de l'exposition propose un récit avec des éléments documentaires où les enfants créent un jardin différent et inattendu et des extraits de livres sur le jardin. Public : jeune

Ecole Municipale d'Enseignements Artistiques

Stage ados du 7 au 11 juillet de 17h30 à 19h30

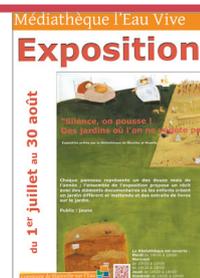
Tu souhaites faire partie d'un groupe, jouer, chanter, faire du théâtre... alors inscris-toi à l'EMEA !

Stage chant adultes du 15 au 18 juillet de 17h30 à 22h00

Technique vocale, travail d'ensemble vocal, improvisation, chant choral...

Tarifs : 40 euros pour les usagers de l'EMEA, 45 euros pour les blainvillois et CCVM, 60 euros pour les extérieurs.

Renseignements : 06 44 29 96 91 - ecoledemusique@blainvillesurleau.fr



LE COIN DES ASSOCIATIONS

Jeudis 3 - 17 et 31 juillet / 7 et 28 août dès 14h30 - Thés dansants

organisés par Amitié-Partage et animés par un orchestre différent chaque après-midi.

Renseignements et réservations 03 83 75 91 62. Entrée 7 euros. Maison des Fêtes et de la Culture.

Samedi 6 septembre de 14h00 à 18h00 - Journée des Associations

Vous pourrez découvrir le tissu associatif local et rencontrer les responsables de ces associations afin d'échanger et de partager avec eux. Il se murmure également que des démonstrations auront lieu. Réservez votre après-midi ! Maison des Fêtes et de la Culture.



Chez nos voisins

14 et 15 août - Fête de l'Eau. Festivités organisées par le Comité des Fêtes de Damelevières.

Jeudi 14 à partir de 19h00 restauration - buvette. 22h30 feux d'artifice et bal populaire jusqu'à 1 heure.

Vendredi 15 à partir de 14h00 animations sur l'étang communal à côté de la zone de loisirs.

Entrée gratuite les deux jours.

FETE NATIONALE

Lundi 14 juillet à Blainville-sur-l'Eau • Damelevières

Bassin de plein air à Damelevières

De 7h00 à 11h00 : concours de pêche étang municipal - Zone de Loisirs

13h00 : concours de pétanque

16h00 : jeux d'adresse pour les plus jeunes

19h00 : restauration et animation musicale

20h30 : retraite aux Flambeaux départ Mairie de Blainville-sur-l'Eau vers Zone de Loisirs avec les Libellules et les Pompiers • Animations sur podium Zone de Loisirs

22h30 : distribution et lâcher de lanternes célestes

23h00 : feux d'artifice • **Jusqu'à 1h00** : bal populaire.

Cérémonies

11h30 Dépôt de gerbes Monument aux Morts de Damelevières,

11h40 Dépôt de gerbes Monument aux Morts de Blainville-sur-l'Eau,

11h50 Dépôt de gerbes Stèle du Souvenir Rond Point de la Tuilerie, Blainville-sur-l'Eau.

A l'issue des cérémonies, le vin d'honneur sera offert par les deux Municipalités Maison des Fêtes et de la Culture - Blainville-sur-l'Eau.



ATTENTION

Présence de chenilles processionnaires du chêne sur le territoire.

Quelques précautions à prendre :

- Limiter l'exposition aux poils des chenilles en particulier pendant la période juin, juillet où elles tissent des nids plaques sur les chênes.
- Ne pas se promener ou laisser des enfants jouer sous des arbres porteurs de nids.
- Ne pas se frotter les yeux pendant ou au retour d'une balade en forêt.
- En cas de doute prendre une douche et changer de vêtements.

Ne surtout pas manipuler les chenilles ni les nids : en cas de stress les chenilles dégagent des milliers de poils microscopiques urticants, très volatiles, provoquant des démangeaisons et des réactions allergiques chez certaines personnes.

NOUVELLES CAMERAS

Les caméras commandées par la majorité précédente, ont été mises en service fin juin aux points suivants :

- Entrées de Ville dont une couvrant la zone du Douaire St Aignan
- Intersection rue de Gallieni et avenue Pierre Sénard
- Intersection rue St Antoine et rue du Maréchal Leclerc
- Intersection rue des Ecoles et rue du Maréchal Leclerc
- Site de l'Eglise
- Site de la Poste rue du Maréchal Leclerc.



PLAN CANICULE

La loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des **personnes âgées, handicapées et vulnérables** impose aux communes le recensement des personnes âgées et handicapées isolées à domicile. Aussi, si vous êtes dans cette situation ou si vous connaissez une personne dans cette situation, téléphonez au 03 83 75 70 05 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ou rendez-vous sur le site internet de la ville www.blainvillesurleau.fr rubrique Le social/inscription sur le registre canicule pour télécharger la demande d'inscription. La liste ainsi établie servira, en cas de déclenchement des niveaux d'alerte supérieurs, à informer les services sanitaires et sociaux compétents.

TRANSPORTS SCOLAIRES COLLEGE

Votre enfant entre au collège Langevin Wallon et vous résidez à moins de 3 km du collège. Comme les années passées, la commune de Blainville-sur-l'Eau assure la prise en charge financière. Seule la carte "SimpliCités" reste à la charge de la famille. Afin que votre enfant bénéficie de la prise en charge du transport scolaire pour la rentrée, vous devez remplir une demande de transport accompagnée d'une photo d'identité et d'un chèque de 5 euros à l'ordre de la Paierie Départementale. Vous recevrez prochainement un courrier dans ce sens.



LA TRIBUNE DE L'OPPOSITION

Madame, Monsieur,

Alors que le mois de juin nous a réservé de nombreuses festivités, que les parents d'élèves sont invités à la présentation de la réalisation de leurs enfants dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et à la fête des écoles, de leur côté **les élus, qu'ils soient conseillers municipaux, ou communautaires, conseillers généraux ou régionaux et parlementaires sont invités à réfléchir et à s'engager vers l'avenir.**

En effet des réformes sont en cours : celle de la fusion des régions pour n'en faire plus que 14, celle des nouveaux "cantons" mais aussi celle des communautés de communes qui devront comporter dans un proche avenir un nombre d'au moins 20 000 habitants (pour la CCVM ce nombre atteint un peu plus de 10 000 hab) et au final, celle du **Pays du Lunévillois** dont le statut devra évoluer très prochainement.

C'est surtout sur ce dernier point que nous nous interrogeons et vous interpellons. Dans ce contexte d'évolution et de transformation des collectivités territoriales, quelle devrait être la place et la représentation de la commune de Blainville ? Quelle devrait être l'implication des élus blainvillois dans cette démarche et dans ces instances ?

Ne serait-il pas opportun, voire nécessaire, qu'au moins un élu blainvillois (de la majorité municipale puisque nous n'y sommes pas conviés) **siège au conseil du syndicat mixte du Pays du Lunévillois** afin de porter non seulement la voix de la communauté de communes du Val de Meurthe (CCVM) mais aussi celle de la plus grosse commune de la CCVM et la 3ème de l'arrondissement de Lunéville ?

Hélas pas de Blainvillois ; nos édiles blainvillois n'ont pas cru bon de participer à la vie du Pays du Lunévillois, à la réflexion sur son évolution, sa transformation prochaine en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETER) et selon nous, c'est très regrettable.

Nous tenions également à vous informer que, toujours animés de la même volonté de développement et de promotion de Blainville, **nous venons de créer notre association** et aurons le plaisir de vous la présenter et de vous rencontrer lors du forum des associations **le samedi 6 septembre à la MFC.**

Pour toute information concernant la commune, son développement, le maintien de ses services, vous pouvez continuer à nous contacter et nous nous ferons un plaisir de vous répondre. Bonne lecture

Texte fidèlement reproduit, seule la taille est changée pour permettre son insertion complète.

1- Approbation du CR du conseil municipal du 7 mai 2014 :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 mai 2014 est approuvé.

2 - Établissement des listes préparatoires communales des jurés d'assises 2015 :

Un tirage au sort des jurés de cour d'assises est réalisé.

3 - Demande de subvention exceptionnelle de l'école de judo de Blainville-Damelevières :

Une subvention exceptionnelle (200 euros) est attribuée, à l'unanimité.

4 - Désignation des représentants à l'E.P.A.M.M.D.54 :

Monsieur le Maire propose de désigner un représentant titulaire et un suppléant à l'Établissement Public Administratif Meurthe et Moselle Développement. Il propose et soumet aux votes les candidatures de Hervé LAHEURTE titulaire et Olivier MARTET suppléant.

La désignation est adoptée à l'unanimité des votants (6 abstentions).

5 - Nouvelle tarification de l'Ecole Municipale d'Enseignements Artistiques :

Madame Nadine GALLOIS expose les axes de réflexion qui ont été retenus pour construire la nouvelle grille tarifaire de l'EMEA à partir de la rentrée scolaire de septembre 2014. Le tarif des usagers extérieurs à Blainville-sur-l'Eau correspond au prix coûtant qui a été calculé pour chaque type d'intervention ;

Pour les Blainvillois, la Commune a souhaité prendre en charge les frais de scolarité à hauteur de 40 % pour les pratiques individuelles. La Commune prendra également en charge 10 % des frais de scolarité pour les pratiques collectives. Il est proposé de planifier les contenus sur 42 semaines.

Une centaine d'usagers fréquentent régulièrement l'EMEA mais près de 50 % de ces derniers ne sont pas Blainvillois. Ceci représente une charge financière annuelle d'environ 60 000 €.

Monsieur le Maire est conscient du risque de perte d'usagers à la rentrée mais précise que la situation financière l'exigeait et que cette décision a été difficile à prendre. Monsieur Jacques BOURGUIGNON va dans ce sens en indiquant que la solution idéale serait le transfert du service à la CCVM.

Le conseil Municipal approuve, à l'unanimité des votants (7 abstentions), la nouvelle grille tarifaire applicable à partir de la rentrée de septembre 2014.

6 - Nouvelle tarification Brimbelle - Macaron :

Madame Nadia DORÉ expose les modifications proposées au niveau des nouveaux tarifs des accueils collectifs de mineurs à partir de la rentrée de septembre 2014 :

- Proposition d'augmentation de 3 % des tarifs horaires en ce qui concerne les accueils périscolaires.
- Nouvelle organisation des tarifs de l'accueil de loisirs avec la mise en place d'une tarification à la semaine.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des votants (6 abstentions), la nouvelle grille tarifaire à partir de la rentrée de septembre 2014.

7 - Rémunération des interventions de mise sous pli de la propagande électorale pour les élections municipales du 23 mars 2014 :

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer pour le recrutement de quatre agents vacataires en plus des cinq agents de la Commune qui sont intervenus. Il propose également de fixer le montant de l'indemnité allouée à chaque agent à 0,04 euros par propagande mise sous pli.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité.

8 - Mandatement du CDG pour la mise en concurrence du contrat d'assurance statutaire à partir de 2015 :

Monsieur le Maire propose donc de poursuivre notre collaboration avec le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle en lui laissant le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence au nom de la Collectivité. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition.

9 - Autorisation de constitution d'une servitude GRDF :

Monsieur Hervé LAHEURTE propose de constituer une servitude sur les parcelles AH n°590 et 593 relative à l'implantation d'une conduite de gaz souterraine.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition.

10 - Tarif de la représentation du Théâtre de la Manufacture :

Madame Nadine GALLOIS propose la mise en place d'une billetterie avec un tarif unique fixé à 5 euros pour la représentation du 1^{er} juillet 2014. Elle indique que le coût de la manifestation est de 3 500 € HT, la situation financière de la commune impose cette tarification.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des votants (6 abstentions), cette proposition.

11 - Nomination du coordinateur communal et de ses collaborateurs pour le recensement de la population de janvier 2015 :

Monsieur le Maire propose de désigner un coordinateur communal et trois collaborateurs chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition.

12 - Approbation du Cahier des Clauses Générales concernant la location de la chasse au canton du Vacquenat :

Monsieur Thierry EVA propose que le Cahier des Clauses Générales proposé par l'ONF concernant la location de la chasse au canton du Vacquenat puisse être approuvé par le Conseil Municipal. Il propose cependant de modifier l'article 3 pour proposer une durée de bail de 3 ans.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des votants (1 abstention), cette proposition.

13 - Questions diverses :

- Désignation d'un bureau d'étude d'optimisations fiscales

Monsieur Olivier MARTET indique l'intérêt de travailler avec un cabinet extérieur qui peut proposer une optimisation de nos dépenses et de nos recettes, notamment au niveau fiscal.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition.

- Avenants au marché de réfection de la Médiathèque

Monsieur le Maire, présente la nécessité de passer plusieurs avenants pour permettre la réalisation de travaux, en lien avec les modifications du projet d'aménagement des locaux qui accueilleront prochainement le Centre Médico-social (CMS).

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire transmet plusieurs informations :

- Il remercie tout d'abord la Commission animation pour le travail effectué pour la fête de la musique. Il salue également le travail de qualité réalisé par l'EMEA et leurs élèves pendant les festivités.

- Il informe l'Assemblée du bon déroulement du voyage des anciens qui a eu lieu la semaine dernière à Verdun.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance de ce conseil.